

Vous voulez soigner votre confort
en cas d'hospitalisation.
Nous sommes là !



PREMIER JOUR
HOSPITALISATION

EN PLUS DE VOS REMBOURSEMENTS SANTÉ,
VOUS ÊTES INDEMNISÉ DE VOS FRAIS
D'HOSPITALISATION DÈS LE PREMIER JOUR.

 AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

VOTRE SANTÉ A DE L'AVENIR



Attention, derrière une hospitalisation se cachent des frais imprévus

COURTE OU LONGUE, UNE HOSPITALISATION ENTRAÎNE, DÈS LE PREMIER JOUR, DES FRAIS IMPRÉVUS ET DES PROBLÈMES MATÉRIELS À RÉSOUDRE :

- des frais imprévus : chambre individuelle, dépassements d'honoraires, hébergement et repas des accompagnants, télévision, etc...
- des problèmes matériels : garde des enfants, transports, aide ménagère, garde des animaux familiers, par exemple.

PREMIER JOUR HOSPITALISATION

VOUS AIDE À TOUT PRÉVOIR :

- des indemnités en plus de vos remboursements santé habituels pour régler vos dépenses et alléger vos soucis,
- une aide pratique pour vous aider, vous et votre famille, à faire face à une situation inhabituelle.

PREMIER JOUR HOSPITALISATION

LES GARANTIES PREMIER JOUR HOSPITALISATION

Avec **PREMIER JOUR** vous êtes indemnisé dès le 1^{er} jour en cas d'hospitalisation médicale et chirurgicale ou d'intervention chirurgicale pratiquée en ambulatoire donnant lieu à un forfait salle d'opération.

DES INDEMNITÉS EN PLUS

- vous recevez* 17 € par jour passé à l'hôpital,
- vous êtes indemnisé à partir du 1^{er} jour, et pendant un maximum de 240 jours par année civile,
- vous percevez* une indemnité forfaitaire supplémentaire de 46 € en cas d'intervention chirurgicale même si votre hospitalisation ne dure qu'un seul jour.

UNE AIDE PRATIQUE

Disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, l'assistance du contrat **PREMIER JOUR** intervient pour chaque hospitalisation soudaine et imprévisible en organisant et prenant en charge :

- le déplacement d'un proche,
- la garde de vos enfants,
- une aide ménagère à domicile,
- la livraison gratuite de médicaments,
- la garde de votre animal domestique.

*sur présentation de justificatifs



**PREMIER JOUR
HOSPITALISATION**



Cotisations mensuelles très mutualistes

Les cotisations de **PREMIER JOUR** sont calculées au plus juste pour que chaque famille puisse être couverte quels que soient ses revenus.

**EXEMPLE DE COTISATIONS*
EN FONCTION DE L'ÂGE DE L'ADHÉRENT
ATTEINT AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE
POUR 17 € D'INDEMNITÉS VERSÉES
PAR JOUR D'HOSPITALISATION**

20 ans	1,00 €/mois*
25 ans	1,00 €/mois*
30 ans	1,50 €/mois*
35 ans	2,00 €/mois*
40 ans	2,20 €/mois*
45 ans	2,20 €/mois*
50 ans	2,20 €/mois*
55 ans	2,60 €/mois*
60 ans	2,90 €/mois*

*Cotisations 2016 pour la garantie
Premier Jour 1.

Comparez les cotisations de **PREMIER JOUR** avec d'autres garanties, vous verrez qu'elles sont les plus compétitives.

**PREMIER JOUR
HOSPITALISATION**



Adhésion simplifiée

QUELLES SONT LES FORMALITÉS ?

Vous pouvez adhérer dès aujourd'hui à **PREMIER JOUR**. Vous n'avez aucun questionnaire médical à remplir. Il vous suffit de retourner votre dossier d'adhésion joint complété et signé.

COMMENT SEREZ-VOUS INDEMNISÉ ?

Dès le début de votre hospitalisation, vous pouvez faire appel aux services de **PREMIER JOUR**.

Pour recevoir vos indemnités vous devez nous adresser un certificat d'hospitalisation, puis vos justificatifs au fur et à mesure de vos dépenses. Vous serez remboursés de vos frais très rapidement.





Pour tout comprendre

L'EXEMPLE CHIFFRÉ DE CHRISTINE ET PIERRE

Pendant son séjour en colonie de vacances à Chamonix, Léo fait une mauvaise chute et est hospitalisé 10 jours à Grenoble.

Pour veiller sur lui, sa maman, Christine, choisit une chambre particulière.

Christine et Pierre sont déjà couverts par leur complémentaire santé.

Heureusement, quelques jours avant le départ de Léo, ils ont souscrit la garantie **PREMIER JOUR**, recommandée par leur conseillère mutualiste.

Leur prise en charge est immédiate puisqu'il s'agit d'un accident.

Dépenses engagées par Christine et Pierre

Forfait hospitalier	180,00 €
Chambre particulière	450,00 €
Autres frais	76,00 €
TOTAL	706,00 €

Le remboursement de leur complémentaire santé

	180,00 €
	310,00 €
	0 €
TOTAL	490,00 €

Solde à la charge de Christine et Pierre :

TOTAL	216,00 €
--------------	-----------------

Avec les indemnités de **PREMIER JOUR** sur présentation des justificatifs de dépenses :

Indemnité versée pour 10 jours d'hospitalisation	170,00 €
Indemnité forfaitaire pour intervention chirurgicale	46,00 €
TOTAL	216,00 €

SOLDE RESTANT À LA CHARGE DE CHRISTINE ET PIERRE : 0 €

QUESTIONS/ RÉPONSES

➤ PUIS-JE CUMULER CET ARGENT AVEC LES PRESTATIONS DE MA GARANTIE SANTÉ ?

Oui, vos indemnités s'ajoutent à vos remboursements.

➤ PREMIER JOUR EST-IL VALABLE PARTOUT EN FRANCE ?

Oui, Premier Jour vous indemnise et vous aide chez vous et partout en France métropolitaine.

➤ L'INDEMNISATION EST-ELLE RAPIDE ?

Oui, dès réception des documents nécessaires vous êtes indemnisé sous quelques jours.

➤ JUSQU'À QUEL ÂGE PUIS-JE ÊTRE ASSURÉ ?

Vous êtes couvert toute votre vie, si vous le souhaitez.

➤ Y-A-T-IL DES DÉLAIS D'ATTENTE ?

Premier Jour prend effet à l'issue d'un délai d'attente de 3 mois (10 mois en cas de maternité) et immédiatement en cas d'accident.

➤ Y-A-T-IL DES EXCLUSIONS ?

Ce sont les exclusions normales, telles que l'état d'ivresse, l'usage de drogues, les tentatives de suicide... Elles sont décrites dans les conditions générales que vous trouverez dans votre dossier d'adhésion.

LES AVANTAGES DE LA GARANTIE PREMIER JOUR

- Indemnité de 17 € par jour d'hospitalisation*
- Indemnité jusqu'à 206 € supplémentaire en cas d'intervention chirurgicale*
- Protection en cas de maladie ou d'accident
- Indemnisation dès le 1^{er} jour et même pour 24 heures seulement
- Cotisation réduite
- Prise d'effet immédiate de la garantie en cas d'accident
- Assistance complète 7 jour sur 7 sans supplément de cotisation en cas d'hospitalisation soudaine et imprévisible.

*Conservez vos justificatifs



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
VIASANTÉ
et Ecofolio.

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II
du Code de la Mutualité immatriculée sous
le n° SIREN 777 927 120.
Siège social : Mutuelle VIASANTÉ
104-110, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.
Document non contractuel
à caractère publicitaire.
Soleiádo Communication

 AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

www.viasante.fr